

# **GOUVERNER LA FRANCE DEPUIS 1946 : ETAT, GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION. HERITAGES ET EVOLUTIONS**

**HéritageS (faire attention au pluriel) :** p.314 : La France est aujourd’hui un Etat centralisé fort : on parle de **jacobinisme (p.404)** à partir de la Révolution. Il a commencé à se construire dès la fin du Moyen-Age. La France est devenue un Etat-nation avec la Révolution et les trois premières républiques par la mise en place de la démocratie, la conscription obligatoire et les lois scolaires, consolidées au XIXe siècle par la IIIe République.

## ET

**EvolutionS (faire attention au pluriel) =** changements, bouleversements : le terme « évolutions » doit toujours être caractérisé. L’action de gouverner la France est transformée :

- en fonction des différentes constitutions (à la IVe République succède la Ve République en 1958)
- par l'imposition d'autres échelles de gouvernement au-dessus (l'échelle européenne et mondiale), mais aussi en-dessous (échelles des collectivités territoriales : cf *cours de géographie de 1<sup>e</sup>*)
- en fonction du contexte : Trente Glorieuses, guerre froide, décolonisation, crises économiques, désintérêt pour la vie politique, montée des extrêmes...

## Problématique :

Comment le modèle français d'Etat mis en place en 1946 s'est-il adapté aux évolutions du contexte tout en conservant ses héritages ?

## **Introduction rédigée du cours « Gouverner la France depuis 1946 » (à distribuer)**

L'Etat, en France, est une construction de longue date. Les premières institutions étatiques se mettent en place au XIII<sup>e</sup> siècle, puis s'étoffent les siècles suivants, favorisant une relative stabilité administrative autour des **fonctions régaliennes** du monarque : frapper la monnaie, assurer la sécurité du pays... Avec la Révolution Française (1789-1799), la conception de l'Etat change au profit du principe **d'Etat nation** - autorité politique souveraine qui incarne, sur un territoire défini, un groupe humain caractérisé par la conscience de son unité et la volonté de vivre ensemble. Celui-ci prend d'emblée un caractère **centralisateur** dans lequel la concentration des moyens d'action et de contrôle de l'Etat s'effectue en un centre unique, en l'occurrence, Paris. Ce **jacobinisme** s'est largement maintenu sous les Républiques successives, voire a été renforcé par une série de lois qui veulent assurer le lien social et la conscience nationale : instauration du suffrage universel, d'une armée de conscription, lois scolaires... Après 1946, deux nouvelles républiques se succèdent : la IV<sup>e</sup>, entre 1946 et 1958 et la Ve, toujours en vigueur aujourd'hui. Or, ces deux républiques, héritières de cette conception jacobine de l'Etat français, sont confrontées à des grands bouleversements politiques et économiques à différentes échelles, qui interrogent sur la place et le rôle de l'Etat.

Comment le modèle français d'Etat mis en place en 1946 s'est-il adapté aux évolutions du contexte tout en conservant ses héritages ?

Pendant la période des Trente Glorieuses, l'Etat s'est d'abord affirmé et renforcé. Puis une rupture intervient à partir des années 1970-1980, donnant l'impression d'une remise en cause du pouvoir de l'Etat.

I- UN ETAT DONT LE ROLE SE  
RENUFORCE ET S'AFFIRME, DE  
1946 AUX ANNEES 1970-1980

## La mise en place de l'État-providence

Approuvée par référendum, la Constitution de la IV<sup>e</sup> République est précédée d'un préambule dont la valeur constitutionnelle a été réaffirmée sous la V<sup>e</sup> République.

«La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme. [...].

Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. [...]

Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix. [...]

Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises.

Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité.

La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. [...]

La Nation proclame la solidarité et l'égalité de tous les Français devant les charges qui résultent des calamités nationales.

La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture.»

*Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946.*

Doc. 2 p.321 : Inscrit dans le préambule de la Constitution de la IV<sup>e</sup> République, le principe d'**Etat-providence** (p.320) devient constitutionnel.



## Guy Mollet (1905-1975)

Secrétaire général de la SFIO de 1946 à 1969, il dispose grâce à son parti d'un grand poids au Parlement et dans l'État. Président du conseil en 1956-1957, il mène une politique contractuelle associant syndicats et patronat.

p. 320 : L'Etat se veut l'organisateur des relations sociales en garantissant la solidarité nationale : Plusieurs gouvernements tentent d'apaiser les tensions sociales par une politique contractuelle qui associe le patronat et les syndicats à la décision, comme celui de Guy Mollet en 1956-1957.

# Un État modernisateur

Jean Monnet\*, commissaire au Plan de 1945 à 1952, au siège du Conseil du

Plan de modernisation et d'équipement, Paris, 1949.

Au mur, la carte des productions avant-guerre, à la fin de la guerre et après la mise en œuvre du plan (1949).

Après 1945, les hommes au pouvoir, principalement issus de la Résistance, mettent en place un système d'encadrement fort de l'économie et le cadre d'une plus grande justice sociale. La nation se reconstruit ainsi sur l'idée d'État-providence.



## 2. Les 5 premiers plans

## Doc. 2 p. 343

Plan	Objectifs	Résultats
I <sup>er</sup> Plan (1947-1952 puis 1953) pour aller avec l'aide Marshall <b>Commissaire:</b> Jean Monnet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 8 secteurs prioritaires (dont énergies, transports, agriculture)</li> <li>• Production industrielle à 125% de 1929 dès 1950</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectifs sectoriels atteints entre 87 et 115%</li> <li>• Production industrielle à 112% de 1929 en 1952 seulement</li> </ul>
II <sup>e</sup> Plan (1954-1957) <b>Commissaire:</b> Étienne Hirsch	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production agricole et industrielle: + 4,4% par an</li> <li>• Priorités: productivité, recherche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance annuelle moyenne de la production de 5,4%</li> <li>• Déficit public et commercial</li> </ul>
III <sup>e</sup> Plan (1958-1961) <b>Commissaire:</b> Étienne Hirsch puis (1959) Pierre Massé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance annuelle du PIB: + 4,7% en moyenne</li> <li>• Effort d'équipement collectif (santé, éducation)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de croissance moyen de 3,8%</li> <li>• Plan intérimaire de 1960-1961</li> </ul>
IV <sup>e</sup> Plan (1962-1965) <b>Commissaire:</b> Pierre Massé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance du PIB: + 5,5% en moyenne annuelle</li> <li>• Le priorité aux investissements collectifs (urbanisme)</li> <li>• Aménagement du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance moyenne: + 5,8%</li> <li>• Poussée de l'inflation imposant un plan de stabilisation (1963-1965)</li> </ul>
V <sup>e</sup> Plan (1966-1970) <b>Commissaire:</b> François-Xavier Ortoli puis René Montjoie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance du PIB: + 5% en moyenne annuelle</li> <li>• Priorité aux secteurs de pointe</li> <li>• Surveillance des prix et des revenus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif général atteint</li> <li>• Crise sociale et dérapage inflationniste en 1968-1969</li> <li>• Dévaluation du franc en 1969</li> </ul>

# Chapô introduisant le dossier pp.328-329 :

Créée en 1945 pour former les hauts fonctionnaires et démocratiser l'accès aux postes de la haute fonction publique, l'École Nationale d'Administration (ÉNA) devient rapidement le lieu de formation privilégié des élites administratives françaises. Le parcours des élèves de la promotion Voltaire (1978-1980) illustre l'importance prise par l'ÉNA dans la formation des responsables non seulement administratifs, mais aussi politiques et économiques de la France. De solides liens existent entre les membres d'une même promotion de l'ÉNA, dont la carrière est souvent faite de passerelles entre le secteur public et le secteur privé.



## Création de l'Ecole nationale d'administration (ENA)



ina.fr



04 janvier 1946



44s



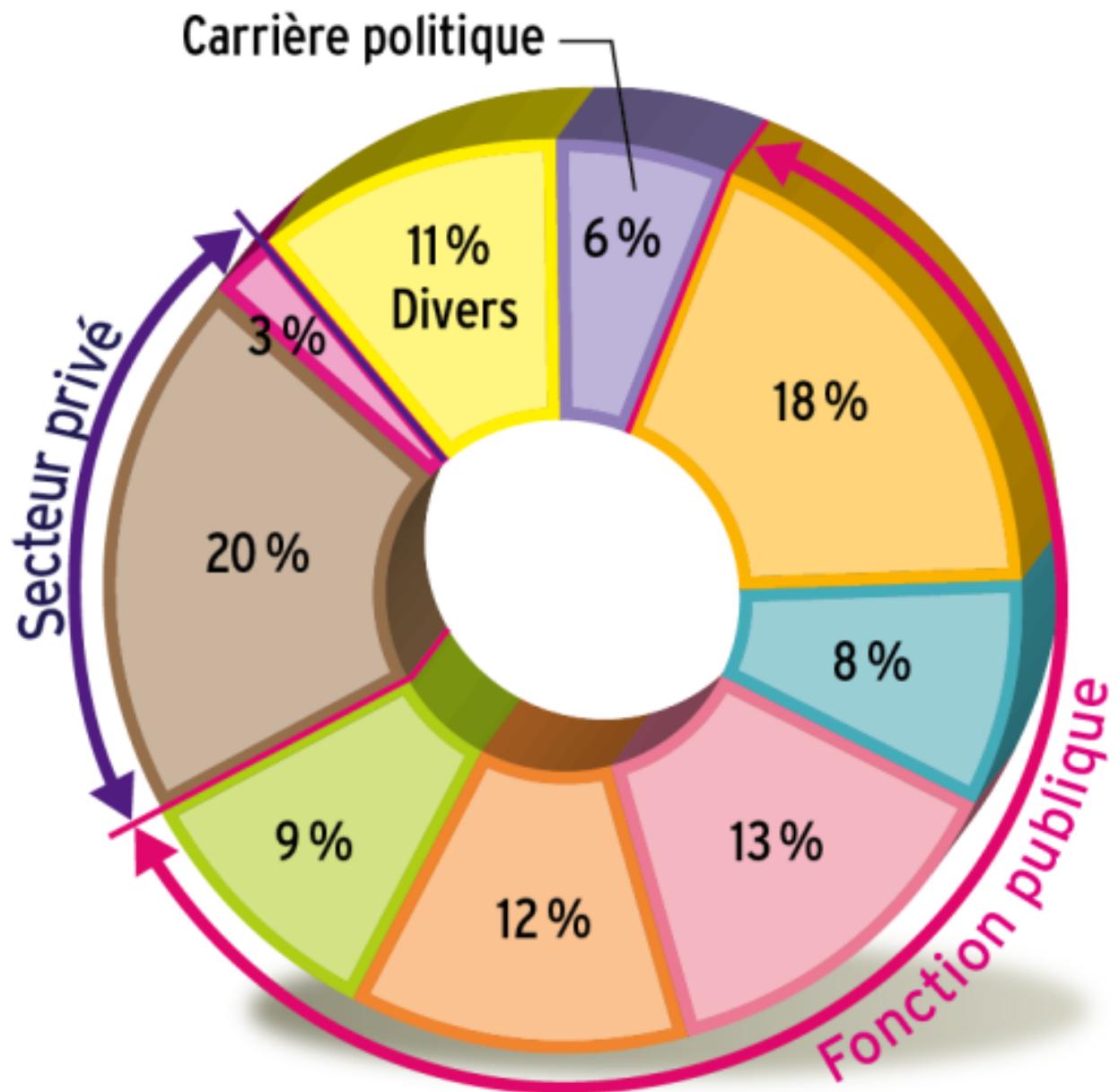
Réf. 01011



# Quelle image de la nouvelle administration le documentaire veut-il montrer ? Comment ?

Le documentaire veut montrer l'image d'une administration compétente, studieuse et au service de l'Etat. Il compare l'ancien fonctionnaire au nouveau pour montrer la **modernisation** et l'efficacité des fonctionnaires formés par l'ENA.

Cette école remplace l'ancien système où chaque ministère recrutait par ses propres concours ce qui facilitait le corporatisme. Elle doit former des administrateurs assez spécialisés (mais pas trop) avec la même conception de l'Etat et faciliter les passerelles entre le privé et le public.



## Fonction publique

- Haute Administration, Inspection des services publics
- Conseil d'État et tribunaux administratifs
- Direction d'établissements, d'entreprises ou de missions publiques
- Préfectorale, collectivités locales
- Diplomatie
- Secteur privé**
- Banque, entreprises
- Professions libérales

**Doc. 4 p.329 :**  
 Ce diagramme des débouchés des énarques de la **promotion Voltaire** (à la date de mars 2012) montre que l'ENA forme des administrateurs capables d'officier dans le public (60%), le privé (23%) et dans une carrière politique (6%).

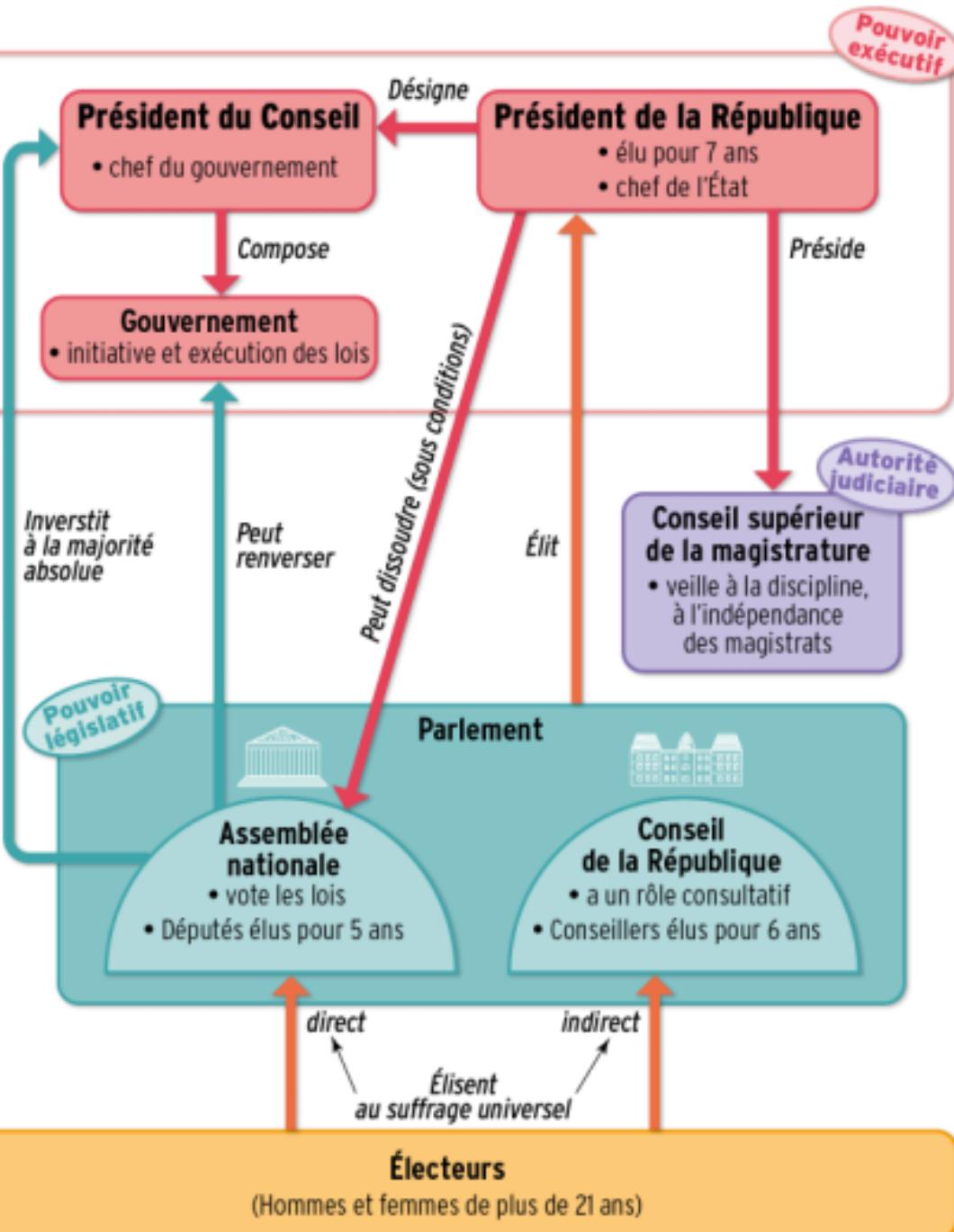


### 3 La promotion Voltaire, 1978

Secteur d'activité des anciens élèves de la promotion Voltaire, en mars 2012.

- Acteurs de la vie politique : Ségolène Royal (a), qui a d'abord intégré le Tribunal administratif de Paris ; François Hollande (b) qui, en 1980, à sa sortie de l'école, devient auditeur à la Cour des Comptes ; Renaud Donnedieu de Vabres (c), qui à sa sortie a choisi le corps des Administrateurs civils ; Dominique de Villepin (e), qui est d'abord diplomate.
- Acteurs du monde économique : Jean-Pierre Jouyet (d), inspecteur des finances et président de l'Autorité des marchés financiers ; Henri de Castries (f), inspecteur des finances et PDG d'Axa (assurances).

Mandats présidentiels	Chefs d'Etats	Chefs de gouvernement
1974-1981	Valery Giscard d'Estaing	Jacques Chirac Raymond Barre
1981-1995	François Mitterrand	Pierre Mauroy Laurent Fabius Jacques Chirac ( <i>cohabitation</i> ) Michel Rocard Edith Cresson Pierre Bérégovoy Edouard Balladur
1995-2007	Jacques Chirac	Alain Juppé Lionel Jospin ( <i>cohabitation</i> ) Jean-Pierre Raffarin Dominique de Villepin ( <i>promotion Voltaire</i> )
2007-2012	Nicolas Sarkozy	François Fillon
2012-2017	François Hollande ( <i>promotion Voltaire</i> )	Jean-Marc Ayrault Manuel Valls Bernard Cazeneuve
François Hollande : personnalités formées à l'ENA		Des dirigeants politiques formés à l'ENA



*Par roulement ?*

— J'ai trouvé ! Présidents du Conseil : de 8 h à 9 h 30, Robert Schuman. De 9 h 30 à 11 h, André Marie. De 11 h à 13 h 30, Paul Ramadier. De 13 h 30 à 15 h, Dabo Sissoko.

## 4 L'instabilité gouvernementale

Caricature de Sennep, *Le Figaro*, 9 septembre 1948.

Docs 4 et 5 p. 321 : La IVe République est un régime parlementaire propice à l'instabilité gouvernementale. Toutefois la continuité de l'Etat est assuré par les mêmes hommes, qui sont appelés à se succéder à différentes fonctions.

**Sous la Ve République, le pouvoir exécutif s'appuie sur certains hauts fonctionnaires, des « commis de l'État » qui sont dévoués au service de l'intérêt général et au bien public, aux intérêts supérieurs de la Nation plutôt qu'aux intérêts particuliers. Jean-Marcel Jeanneney (1910-2010) est l'un d'eux : fils de Jules Jeanneney, dernier président du Sénat de la III<sup>e</sup> République, universitaire de formation, il appartient à une génération formée sous la III<sup>e</sup> République avant la création de l'ÉNA. De 1958 à 1969, il sert l'État gaullien comme fonctionnaire et comme ministre.**



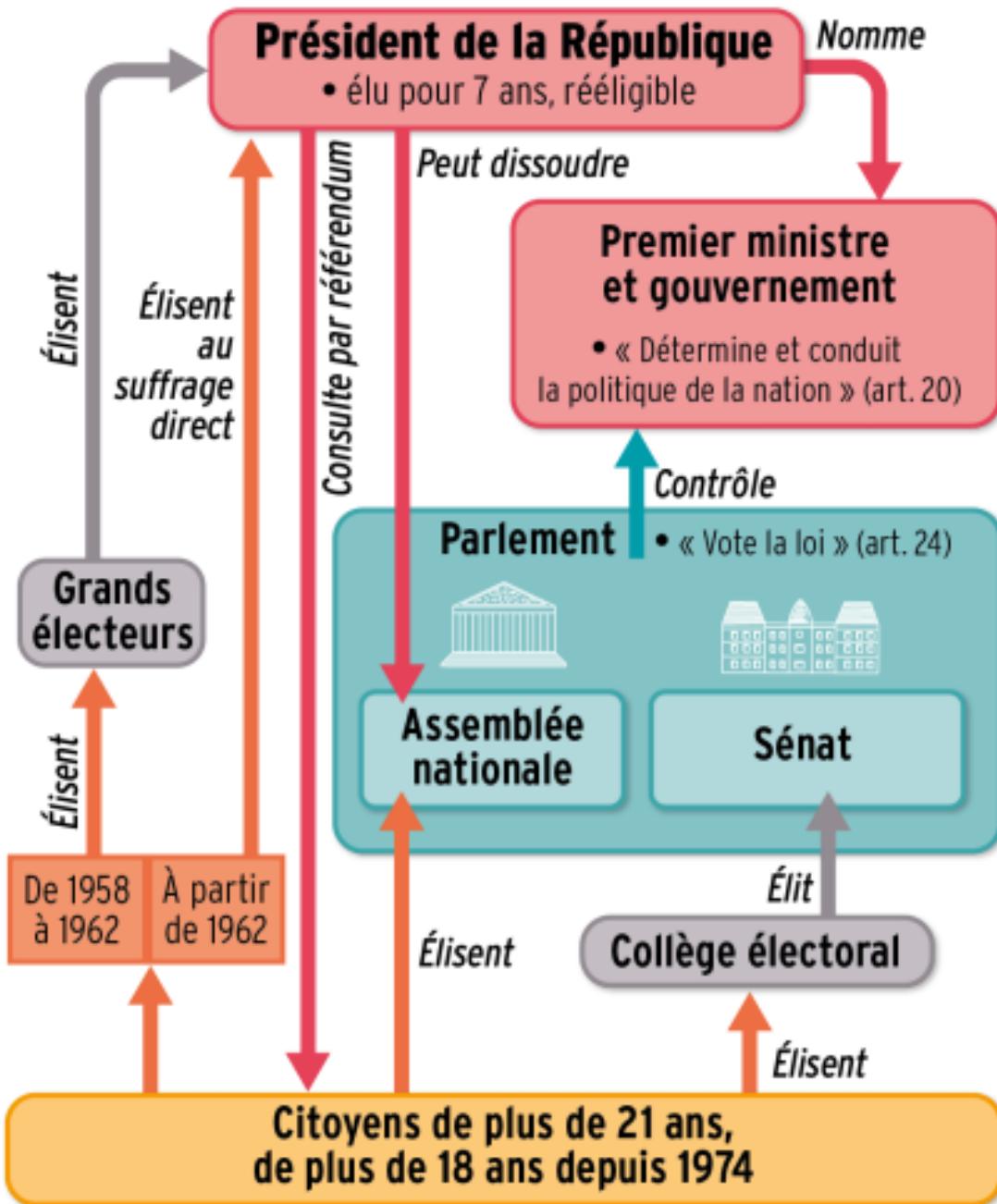
#### 4 Un négociateur des accords de Grenelle

Accords de Grenelle, ministère du Travail, 25-27 mai 1968. Ministre des affaires sociales de 1966 à 1968, J.-M. Jeanneney participe à la négociation des accords de Grenelle au côté du Premier ministre (Georges Pompidou, au centre) et du secrétaire d'État à l'emploi (Jacques Chirac, à la gauche de Pompidou). Au premier plan : Georges Séguin\*, secrétaire général de la CGT. Aux élections législatives de juin 1968, Jeanneney est élu de justesse contre Mendès France à Grenoble.

#### Chronologie

<b>1936</b>	Diplômé de l'École libre des Sciences Politiques, Docteur en droit public, agrégé de sciences économiques.
<b>1958</b>	Membre du comité Pinay-Rueff.
<b>1959</b>	Ministre de l'Industrie et du Commerce.
<b>1962-1963</b>	Ambassadeur de France en Algérie.
<b>1966-1968</b>	Ministre des Affaires sociales.
<b>1968-1969</b>	Ministre d'État, délégué à la régionalisation et à la réforme du Sénat.
<b>1971</b>	Démission du parti gaulliste (UDR).
<b>1974</b>	Soutien à François Mitterrand à l'élection présidentielle.
<b>1981-1989</b>	Président de l'Office français de conjoncture économique (OFCE).

Dossier pp.326-327 : Jean-Marcel Jeanneney, un haut fonctionnaire de la Ve République



## Doc 2 p.325 : Des institutions plus fortes (cf cours de première) :

- Un président plus fort : élu pour 7 ans au suffrage universel direct. Il donne les grandes orientations politiques et son gouvernement se charge de les mettre en application.
- Une stabilité politique : permise par le **scrutin majoritaire uninominal à 2 tours** qui favorise la bipolarisation politique et la stabilité gouvernementale.  
→ La Ve République met un terme à l'instabilité politique en renforçant le rôle du président et en favorisant la bipolarisation.



## 2 | Malraux, premier ministre des Affaires culturelles

André Malraux à son bureau, vers 1965.

En février 1959 le général de Gaulle nomme André Malraux à la tête du nouveau ministère des Affaires culturelles, qui a pour missions de «rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français ; d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel, et de favoriser la création des œuvres d'art et de l'esprit».

Doc. 2 p.334 :

L'Etat a donc désormais une tête et les moyens de mener des politiques dans différents domaines, notamment dans la culture, avec la **création en 1959 du ministère des Affaires culturelles, confié à André Malraux.**



13 déc 1974  
01m 58s  
Fiche (00139)

## La loi sur l'interruption volontaire de grossesse

VIDÉO

NOTICE

ÉCLAIRAGE

TRANSCRIPTION

VOIR AUSSI

A video player interface showing a man in a patterned suit speaking at a podium. A large red play button is overlaid on the video frame. Below the video are two small thumbnail images of the speaker. A progress bar at the bottom shows 00:08 / 01:58. To the right of the video are four interactive icons: 'PARTAGER' (share), 'FICHE MEDIA' (media card), 'SOUS-TITRES' (subtitles), and 'TÉLÉCHARGER' (download). The 'ÉCLAIRAGE' tab is highlighted in orange.

association va mener de nombreuses actions et campagnes contre la légalisation de l'avortement. En 1974, l'épiscopat se prononce contre l'avortement. A contrario, en 1971, *Le Nouvel Observateur* publie un manifeste signé par 343 femmes, parmi lesquelles de nombreuses personnalités, actrices, avocates, femmes de lettres, enseignantes, etc. Elles déclarent avoir avorté et réclament l'avortement libre. La même année, l'avocate Gisèle Halimi fonde l'association "Choisir", pour lutter pour l'abrogation de la loi de 1920 qui criminalise l'avortement. De grandes manifestations en faveur de l'avortement marquent la fin de l'année. En 1973 est créé le MLAC (Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception), à l'instigation notamment du Planning familial et du MLF.

C'est donc dans un climat tendu que s'ouvre à l'Assemblée, le 26 novembre 1974, le débat sur un projet de loi autorisant l'IVG (interruption volontaire de grossesse). Adopté le 20 décembre, par 277 voix contre 192 à l'Assemblée nationale et 185 voix contre 88 au Sénat, la nouvelle loi, dite "loi Veil" (Simone Veil est alors ministre de la Santé du gouvernement Jacques Chirac), autorise l'IVG dans un délai de 10 semaines de grossesse, sur simple demande à un médecin. Le 17 janvier 1975, la loi est autorisée pour cinq ans. Elle sera rendue définitive par la loi du 31 décembre 1979.

Source :  
ORTF, 2ème chaîne,  
Journal télévisé de  
20h.  
Lors de l'ouverture  
des débats  
sénatoriaux sur  
l'adoption de la loi sur  
l'IVG, Simone Veil,  
ministre de la santé  
du gouvernement  
Chirac, présente son  
projet.

Observez  
l'intérieur du  
Sénat, les  
différents  
acteurs en  
présence.



Doc. 3 p.325 : Dans la volonté d'aménager et de moderniser le territoire, l'Etat, sous la Ve République, investit dans les transports.

### 3 L'investissement de l'État dans les transports

G. Pompidou inaugure le vol expérimental du Concorde à Toulouse, le 7 mai 1971.

De Gaulle et ses successeurs développent les aéroports (Roissy, 1974), les autoroutes, l'aéronautique (Concorde) et le rail à grande vitesse (TGV, 1981).

## **II- UN POUVOIR ETATIQUE REMIS EN CAUSE DEPUIS LES ANNEES 1970-1980**



09 avr 1986

01m 51s

Fiche (00156)

# Le programme des privatisations

VIDÉO

NOTICE

ÉCLAIRAGE

TRANSCRIPTION

VOIR AUSSI

Le programme des privatisations

00:19 / 01:51

PARTAGER FICHE MEDIA SOUS-TITRES TÉLÉCHARGER

## Contexte historique

Le mercredi 9 avril 1986, Jacques Chirac prononce son discours de politique générale à l'Assemblée nationale dans lequel il annonce notamment un programme de privatisation des entreprises publiques. L'enjeu politique est important : les nationalisations réalisées par les gouvernements socialistes ont renforcé en France une économie mixte où coexistent des entreprises privées et des entreprises publiques. Les nationalisations de 1982 ne sont pas les premières réalisées en France, elles ont complété un secteur public initié à la Libération par le gouvernement du général de Gaulle.

En 1986, le secteur public français est néanmoins le plus développé de tous les pays européens, avec des entreprises industrielles, des banques et des assurances. Or la majorité RPR-UDF est marquée par l'expérience libérale et les privatisations britanniques du gouvernement de Margaret Thatcher : elle veut sortir la France de l'expérience dirigiste, développer l'économie libérale en vendant au secteur privé 65 sociétés industrielles et bancaires. Après avoir entendu Jacques Chirac, l'Assemblée nationale vote, et le programme du gouvernement obtient 292 voix, soit toutes les voix UDF-RPR et une voix du Front national, contre 285 voix

## Dossier pp. 332-333 :

la décentralisation, remise en cause de l'héritage révolutionnaire

**Depuis l'Ancien Régime et la Révolution française jusqu'à nos jours,** l'État français a presque toujours lié son sort à la capitale, Paris, lieu de commandement du pays, de formation et de travail pour les élites politiques, administratives, mais aussi économiques. C'est à partir de l'après-guerre qu'un courant favorable à une décentralisation de l'État prend de l'ampleur, s'appuyant d'abord sur le dynamisme des identités régionales, rétives à la domination parisienne, mais aussi sur une recherche d'efficacité de l'État, que l'hypercentralisation parisienne limiterait. Les lois Defferre de 1982 et 1983 amorcent un transfert de compétences de l'État central vers les collectivités locales, qui s'accélère dans les années 2000.

Paris est au cœur de la longue construction historique de l'État-nation en France. Capitale depuis le Moyen Âge, Paris illustre le poids des héritages politiques et administratifs : l'Ancien Régime, puis la Révolution, ont conforté son caractère central dans le gouvernement et l'administration\* du pays. Paris concentre ainsi les principaux lieux de pouvoirs politiques, administratifs, économiques et culturels.

## Dossier pp.318-319 : La centralisation parisienne, un héritage soumis à des évolutions à partir des années 1980.

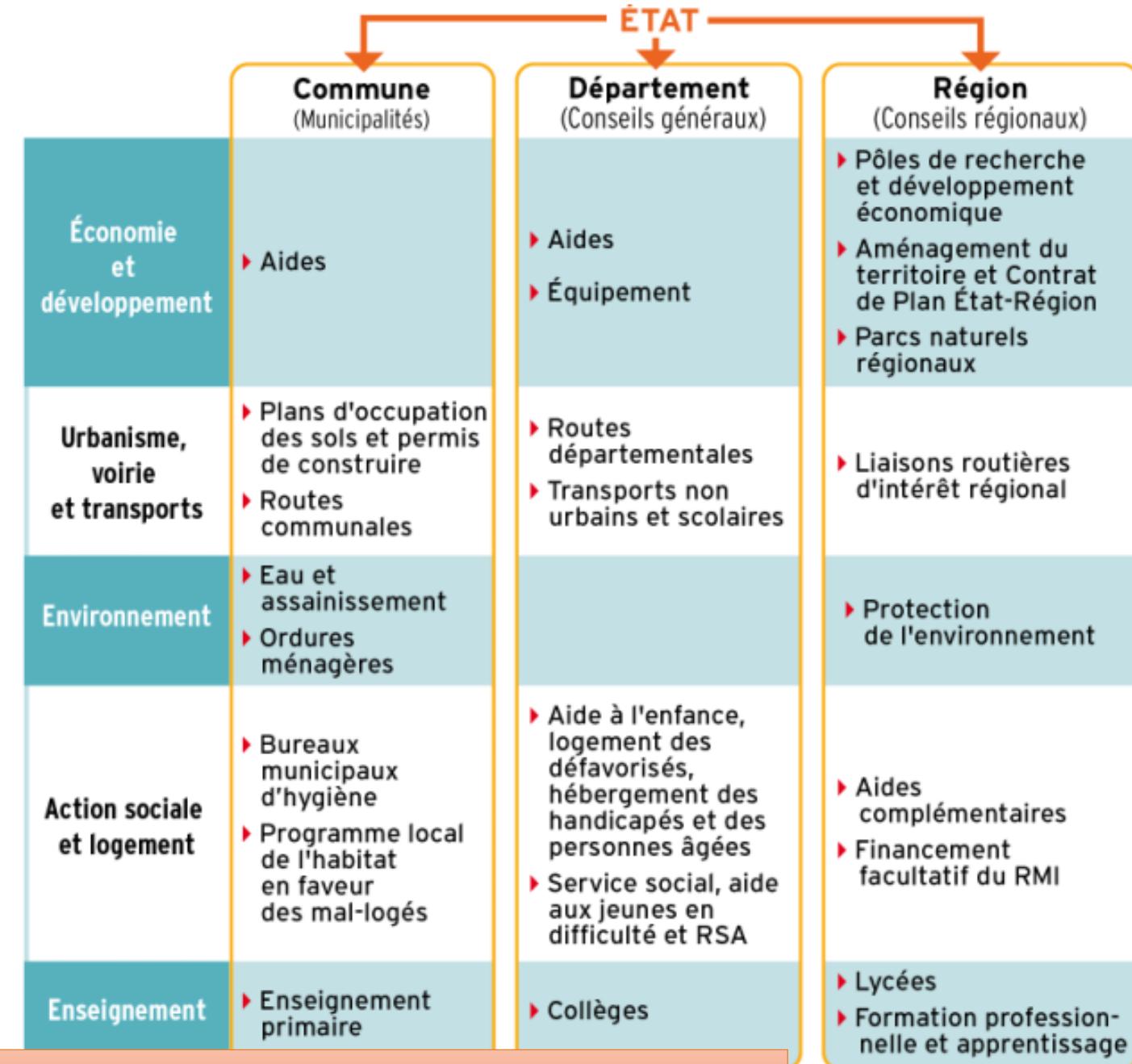


## Chronologie

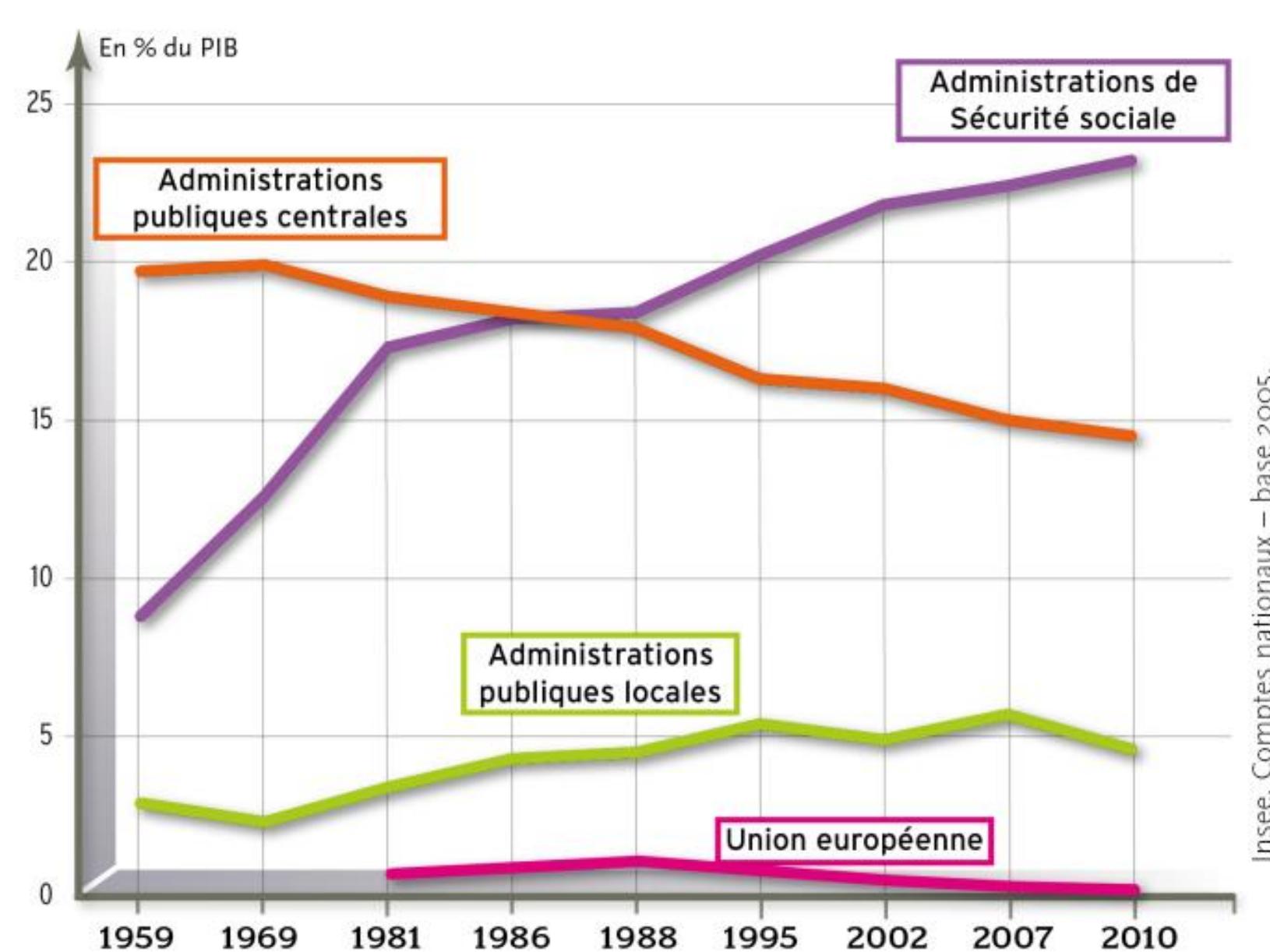
- 1964** Création des préfets des 21 régions de programme et réorganisation de la région parisienne.
- 1969** Échec du référendum relatif à la régionalisation et à la réforme du Sénat.
- 1975** Paris devient une commune de plein exercice, dont le maire est désormais élu.
- 1982** Loi relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.
- 1983** Loi relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État.
- 2003** Loi inscrivant l'organisation décentralisée de la République dans la Constitution.
- 2004** Lois relatives aux libertés et responsabilités locales et à l'autonomie financière des collectivités territoriales (Acte II de la décentralisation).
- 2010** Loi réformant les collectivités territoriales.

### 3 De vastes transferts de compétences

Les lois de décentralisation de 1982 et 1983, préparées par le ministre de l'Intérieur Gaston Defferre, se traduisent par d'importants transferts de compétences de l'État vers les collectivités territoriales, qui se poursuivent et s'accentuent dans les années qui suivent.



Dossier pp. 332-333 sur la décentralisation



### 3 Le poids des prélèvements obligatoires (1959-2010)

Évolution des prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales) de l'État, des administrations locales et de la Sécurité sociale.

Doc. 3 p.331 :

**Les prélèvements obligatoires** sont les impôts et cotisations sociales effectives reçues par les administrations publiques et les institutions européennes.

Ils passent de

- 32,5% du PIB en 1959
- à 40% dans les années 1980
- à près de 45 % dans les années 2010

Doc. 2 p.317 :  
Des Français  
qui protestent  
contre le  
désengage-  
ment de  
l'Etat.



## Doc. 4 p. 323 et photographie p.336 :

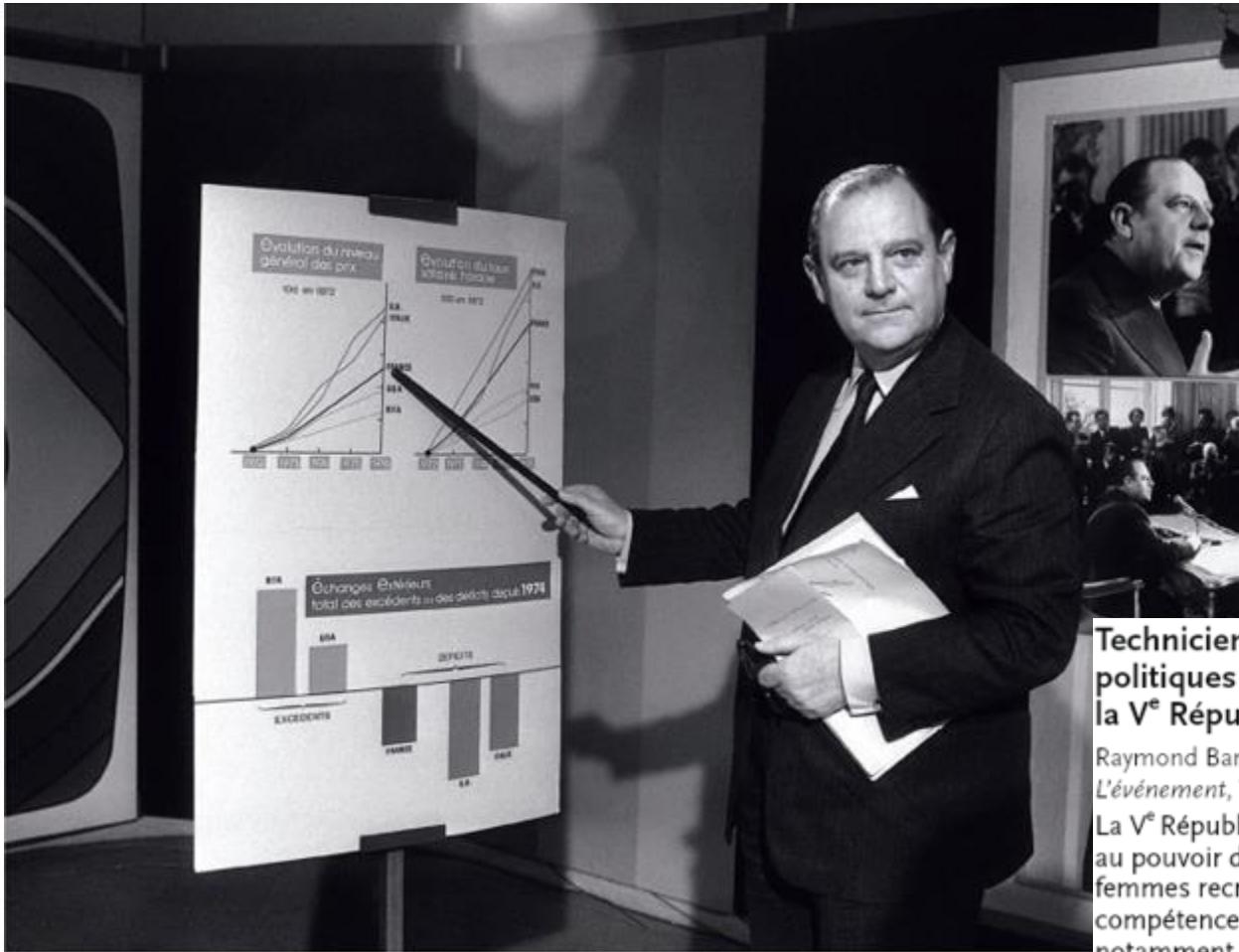
# Des médias, d'abord outils pédagogiques pour convaincre l'opinion publique



### 4 Une stratégie de communication moderne

Pierre Mendès France devant les micros, décembre 1954.

À partir de juin 1954, celui que la presse surnomme PMF explique chaque semaine son action à l'opinion publique : ses « Causeries du samedi » sont diffusées à la radio par la RTF. En novembre 1954, dans le cadre d'une campagne contre l'alcoolisme, il encourage les Français à consommer du lait.



Techniciens et hommes politiques sous la V<sup>e</sup> République.

Raymond Barre à l'émission *L'événement*, TF1, 28 octobre 1976. La V<sup>e</sup> République voit l'accession au pouvoir d'hommes et de femmes recrutés pour leurs compétences techniques, notamment de hauts fonctionnaires. En 1976, le Premier ministre et ministre des Finances, Raymond Barre, professeur d'économie, explique à la télévision la situation économique de la France et présente son plan d'austérité.

## Le gouvernement de l'audimat

*Le président de la République François Mitterrand s'exprime à Carmaux, dont Jean Jaurès fut le député, sur le bilan de la gauche, quelques semaines après la ratification par référendum, à une courte majorité, du traité européen de Maastricht.*

«C'est vrai que l'on n'a pas connu beaucoup d'époques en France où le choix du peuple s'est porté vers les défenseurs que nous sommes du progrès. Il faut donc que nous sachions expliquer, dire, faire comprendre... Que d'événements au cours de ces dernières années et de ces derniers mois, ces derniers jours, que j'aimerais faire percevoir davantage aux Français. Et tout se perd dans une sorte de confusion due au fait que l'information est si riche et si multiple que l'on ne peut pas s'y reconnaître et que tout exposé didactique peut apparaître ennuyeux et la réflexion apparaît aussi comme proche de l'ennui à quiconque organise son travail sur ce monstre froid qui s'appelle l'audimat. C'est l'audimat, mesdames et messieurs, qui gouverne la France. Vous pensiez que c'était moi, eh bien, souvent je pense que mon rival, l'audimat est plus fort que moi, est plus fort que le gouvernement. C'est l'audimat, et il a beaucoup de fidèles, l'audimat. D'ailleurs cela rassemble aussi, au bout du compte, beaucoup d'argent qui rentre, donc de la puissance.»

François Mitterrand, Discours prononcé à Carmaux, le 19 novembre 1992.

## Gouverner au rythme du «temps médiatique»

«Ce qu'on doit attendre d'un gouvernement, c'est de faire fonctionner l'État au mieux des intérêts des citoyens. En France, on lui demande le spectacle en plus. [...] Cela va à une vitesse telle que les dépêches d'agence tombent tout de suite; dès qu'il se produit un événement grave, vous avez des dizaines de milliers de micros derrière des dizaines de milliers de museaux d'hommes et de femmes politiques sur toute la planète, immédiatement. Tout le monde parle maintenant sans réfléchir et sans avoir le temps d'accumuler l'historique, les considérants, la mise en situation, la projection d'un événement quelconque. [...] Il est impossible à l'image de s'adresser au raisonnement, elle ne s'adresse qu'à l'émotion. Avec l'image, cela va trop vite et c'est trop fort en densité. De ce fait, vous avez une déperdition sur le sens et la durée, sur la mise en perspective de tout événement. [...] notre système médiatique est en difficulté pour transporter du fond, la politique est inaudible dès qu'elle devient sérieuse.»

Michel Rocard, entretien dans *Les Inrockuptibles*, 1995.

### Doc. 4 p.331 :

- **En bleu**, les acteurs du gouvernement souhaitent avoir le temps de « *faire fonctionner le temps au mieux des intérêts des citoyens* ».
- **En rouge**, l'information rapide, qui passe de plus en plus par l'image, impose l'***infotainment*** plutôt qu'un discours réfléchi sur le fond.
- **En vert**, la synthèse de la problématique du rapport entre la politique et le « *système médiatique* ».



Doc. 5 p.331 : une de l'hebdomadaire *Marianne*, 10 juillet 2009 (hebdomadaire français souverainiste) qui titre sur la crise du modèle français.

→ les médias renforcent également la défiance des citoyens à l'égard de l'Etat et interrogent sa légitimité : le poids et le coût de l'Etat sont devenus des enjeux essentiels du débat politique.

# Schéma de synthèse

## État, gouvernement et administration en France

p. 337

